Le Monastère

Vœux présentés par M. le Maire

Les vœux du Maire et du Conseil Municipal.

Je suis heureux, à l'aube de cette nouvelle année 2018, d'adresser au nom de l'ensemble du Conseil Municipal du Monastère, à chaque foyer de la commune, nos souhaits de bonne année, de bonne santé, et de parfaite réussite dans les projets familiaux et professionnels.

Au niveau national, même si beaucoup d'incertitudes et de doutes demeurent, il apparaît que nous pouvons être plus optimistes qu'il y a une année, à la même période. La situation économique de la France semble s'améliorer avec une croissance en augmentation et un taux de chômage en diminution. Nous ne pouvons qu'espérer que l'économie française poursuive son redressement pour le bien de tous, et notamment pour ceux de nos concitoyens qui vivent des moments difficiles en situation précaire ou en recherche d'emploi.

Plus près de nous, Balsac en intégrant la commune nouvelle Druelle- Balsac a rejoint Rodez Agglomération, ce qui a pour effet d'augmenter le volume d'habitants mais pas le nombre de communes. Pour mémoire, en 1964 le district a été créé par 8 communes, en 2017 la communauté d'agglomération n'en réunit pas davantage. Mais, depuis, de nombreuses compétences ont été transférées à l'agglomération et nous devons sans cesse adapter notre organisation aux nouvelles lois et directives dans le cadre des réformes territoriales, ce qui n'est pas toujours simple.

Cette période de l'année est aussi propice à un point d'étape au niveau beaucoup plus local. Vous trouverez dans ce bulletin, une liste assez exhaustive des travaux réalisés sur la commune cette année afin de continuer à bien vivre au Monastère. Ils ont été réalisés dans un cadre budgétaire rigoureux et n'auront cette année encore aucun impact sur la fiscalité qui demeurera inchangée en 2018.

L'année qui arrive verra l'achèvement de ces chantiers ou la mise en œuvre de nouveaux tout aussi importants. La fin des travaux de mise aux normes de la Mairie est prévue pour mai 2018. Par ailleurs, après réalisations d'études de faisabilité le Conseil Municipal a décidé de ne pas engager de travaux de rénovation sur le bâtiment municipal dénommé La Grange mais de construire, tout près de la salle polyvalente, un nouveau bâtiment ayant vocation à accueillir des animations socio-culturelles et le centre de loisirs de l'AGAS. Ainsi, demain, le « complexe du Puech » abritera dans ces deux ensembles polyvalents une grande variété d'activités, bénéficiant des espaces publics déjà existants, accès, parking, aire de jeux, espaces verts, qui seront mutualisés.

La reprise du programme « Bourg Centre » sera envisagée avec la mise à l'étude de l'aménagement du secteur du vieux pont, et des rues Saint Blaise, du Sault, de la Briane, de la place de la République aux abords de la Mairie et du Centre Social, avec notamment le projet d'assainissement de la rue de la Briane, porté par Rodez Agglomération, et l'enfouissement des réseaux secs dans la rue du Sault, porté par le SIEDA. Toutefois, avant de déclencher l'engagement des travaux, en partie ou en totalité, nous devrons veiller au respect du cadre budgétaire de l'année à venir, soumis notamment à l'obtention d'aides.

Michel GANTOU

Un moment important de la vie de la commune.

Sommaire

P2 • Autour de l'école
• La vie sur la commune
P3 • La vie sur la commune
P4 • La vie sur la commune
P5 • Les associations
P6 • Les associations
• Rodez Agglomération
P7 • Le tri
P8 • À vos agendas !

Autour de l'école

École des 4 Rives

L'école des 4 rives lance un appel à tous les habitants de la commune qui pourraient leur communiquer des informations au sujet de la Grande Guerre. Pour le centenaire de la fin de cette guerre, qui se déroulera sur l'année 2018, nos écoliers ont entrepris de travailler autour de cette dramatique période. Les enfants s'intéresseront tout particulièrement aux habitants de la commune, décédés au combat ou qui en sont revenus. Si vous possédez des souvenirs de familles de cette époque, des cartes postales, divers objets ayant appartenu à des militaires ou tout autre chose qui pourraient permettre aux élèves d'avancer dans la construction de leurs travaux, vous pouvez contacter la Directrice de l'école.

Ce projet, mené en collaboration avec le Collège Fabre, devrait donner lieu à une exposition, sur le tour de ville de Rodez, où seront présentés les portraits de 24 poilus, héros malheureux de cette tragédie.

Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants poursuit avec enthousiasme le travail du mandat. L'action précédemment menée avait consisté en l'installation de 6 nichoirs, construits par les enfants, dans les arbres du Parc de la Briane. Lors de la dernière réunion de ce Conseil il a été décidé de déposer régulièrement des graines, aux pieds de ces mêmes arbres, pour favoriser la venue des oiseaux afin qu'ils puissent y découvrir ce qui pourrait devenir leur nouvelle habitation.

Il a été aussi question lors de cette réunion de mettre en place une action de collecte de piles électriques. Courant janvier, des boîtes de récupération devraient être installées dans les commerces du village. Les enfants les réalisent actuellement et préparent les affichettes d'informations. Au-delà de l'intérêt écologique de cette action, il s'agit d'une œuvre solidaire puisqu'il a été pris contact avec une association qui récupère ces piles en vue de la réalisation d'un projet d'Hydro Electrification du village de Tapting au Népal.

Deux classes de l'école Pierre Puel d'Onet le Château se sont jointes à nos écoliers pour le traditionnel cross de l'école dans les rues du village.

Le Père Noël est passé rendre visite à nos sages petits élèves …

La vie sur la commune

Rénovation de la Mairie

Les travaux de rénovation de la Mairie se poursuivent dans le calendrier prévu. Cet important bâtiment du patrimoine communal, situé au cœur de l'ancien village, n'était pas accessible dans sa totalité aux personnes à mobilité réduite, et possédait des locaux aujourd'hui mal adaptés à leurs usages, de plus, le bâtiment était particulièrement énergivore. Des travaux importants s'imposaient donc. Ils ont démarré au début du mois d'octobre, la grue installée sur la place de la République en témoigne depuis. Après la phase de démolition de l'existant au niveau du rez de chaussée, la restructuration des espaces accueillant personnels et publics va maintenant débuter. Durant tout le temps des travaux, l'installation du secrétariat de Mairie et le bureau du Maire dans le centre social a permis d'assurer la continuité du service au public dans de relativement bonnes conditions. Nous remercions les personnels pour leur adaptation rapide à ce nouvel environnement et tous les usagers pour leur compréhension face aux désagréments que cette situation aurait pu engendrer.

Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2017 où le plan de financement de la rénovation de la Mairie a été présenté à nos Conseillers Départementaux.

Subvention du CD

La commission permanente du Conseil Départemental du 20 décembre 2017 a voté l'octroi de deux subventions pour la rénovation et la mise en accessibilité de la Mairie du Monastère, et cela pour un montant de 45 000€, 20 000€ au titre du Fond Département d'Intervention Locale et 25 000€ dans le cadre du programme « Service de Proximité et Cadre de Vie ». Il s'agit là d'une aide tout à fait substantielle qui devrait compléter les soutiens financiers escomptés auprès de la Région et de l'Etat. Nous remercions le Conseil Départemental, et plus particulièrement son Président, M. Jean François Galliard, pour cette attribution, ainsi que nos Conseillers Départementaux, Mme Evelyne Frayssinet et M. Bernard Saules, pour leur appui dans l'obtention de ce soutien à l'investissement communal.

La vie sur la commune

Principaux travaux réalisés

- Poursuite du programme de modernisation et d'entretien de l'éclairage public afin de réduire les conséquences écologiques et économiques. Ainsi il a été procédé au remplacement des luminaires des avenues et allée Bellevue et Impasse du Pré et d'horloges de commande
- Réhabilitation la Rue Antoine Palous avec aménagement en sens unique
- Mise en œuvre du nouveau schéma de circulation avec sens unique Rue du Sault et Côte de Rodez
- Installation des conteneurs enterrés rue Antoine Palous, de la Briane et avenue Jean Amans Biron
- Finition de l'avenue du Vivier, entre la route du Puech et le giratoire de la Marquise
- Démarrage des travaux de mise en accessibilité de la Mairie et du Centre Social
- Réorganisation de l'entretien des espaces publics avec le début de l'application « zéro-phyto »
- Maintenance et améliorations régulières des bâtiments, du mobilier et du matériel
- Suivi de la réfection de l'assainissement par Rodez Agglomération, Avenues de Millau et des Arcades.

La fibre optique arrive
et le très haut débit devient accessible

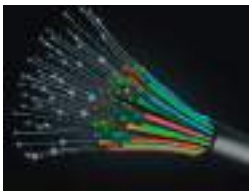

Une connexion internet actuelle utilise la technologie ADSL qui transmet des données numériques par nos lignes téléphoniques. Mais souvent le débit offert s'avère insuffisant pour profiter dans de bonnes conditions des services proposés : utilisation d'internet, du téléphone et surtout de la télévision, particulièrement gourmande en bande passante d'où l'intérêt de passer à une connexion très haut débit, telle celle offerte par le réseau de fibre optique. Le déploiement de cette technologie arrive sur notre commune. Il est prévu, d'ici fin 2020, le raccordement de 1040 foyers. L'opérateur, Orange, prévoit un déploiement en 2 phases. Dans un premier temps, des tronçons optiques principaux vont être reliés à des armoires de rues. A chaque armoire pourront être reliés environ 300 logements. Les travaux, qui ont débuté, vont durer de 6 mois à 1 an. Dans un second temps, à partir de ces armoires, des tronçons optiques secondaires seront déployés vers des points de branchement qui pourront desservir 5 à 10 logements. C'est à l'issue de cette seconde phase que les logements desservis deviennent éligibles et l'habitant pourra souscrire un abonnement fibre.

Défense incendie
secteur de Fontbourgade

L'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers en France est consacrée à la lutte contre les incendies pour 10% environ de leurs interventions. Dans le département de l'Aveyron c'est environ un millier de sorties pour feu, en moyenne, par an.

Les services départementaux d'incendie et de secours sont certes chargés, au titre du Code général des collectivités territoriales, de lutter contre les feux en engageant des moyens matériels et humains, mais ont également un rôle de conseiller en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La DECI est une compétence communale. Elle consiste en l'évaluation de l'ensemble des ressources en eau, mise à la disposition des sapeurs-pompiers, pour maîtriser un incendie ou en limiter la propagation et cela pour chaque secteur de la commune, pour garantir une action efficace en tout lieu. Cela passe notamment par le dimensionnement des alimentations et par le respect de la distance entre les différents points d'eau.

Ainsi une étude, menée en collaboration avec le syndicat des eaux Montbazens- Rignac, nous amène à installer une borne incendie dans le secteur de Fonbourgade. Le raccordement au circuit d'eau aura un coût d'environ 34 000 € dont 9000 € resteront à charge de la commune. Le montant du poteau incendie est de 3200 € intégralement payé sur le budget municipal.

Columbarium et jardin du souvenir : règles applicables

Le columbarium est un monument dit cinéraire, c'est-à-dire qu'il est destiné à accueillir les urnes contenant les cendres des défunts ayant choisi la crémation. Il existait déjà un dans notre cimetière communal mais devant l'augmentation importante de personnes choisissant ce mode de sépulture, il devenait urgent d'en installer un second. Un monument identique à l'existant a donc été choisi pour un coût de 6200 €. Il sera installé par nos services techniques.

Comme tout ce qui touche au mode d'inhumation, la réglementation en matière de columbarium est très stricte. Il en est de même concernant le jardin du souvenir.

Extraits du règlement des cimetières

Article 36. Les columbariums.

Les columbariums sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires.

Les plaques seront scellées et auront une dimension de 30 cm / 20 cm et une épaisseur de 1,5 cm.

Elles peuvent accueillir des gravures dans les mêmes conditions que les concessions de terrain, mais devront toutes être réalisées selon le modèle standard, dont les normes seront fournies par la mairie.(même modèle)

Les éventuelles photos doivent résister aux intempéries.

Les cendres non réclamées par les familles après le non-renouvellement des concessions cinéraires seront dispersées dans le jardin du souvenir dans un délai de 2 ans et un jour après la date d'expiration de la concession.

Toutes les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent aux concessions d'urnes cinéraires.

Article 37. Le jardin du souvenir.

Un emplacement appelé « jardin du souvenir » est spécialement affecté à la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en ont manifesté la volonté (et les cendres provenant de la crémation, à la demande des familles, des restes présents dans les concessions).

Sa mise à disposition se fait à titre gracieux.

Toute dispersion doit faire l'objet d'une demande préalable à la commune afin de fixer un jour et une heure pour l'opération. Les cendres y sont dispersées en présence de la famille sous la surveillance d'un représentant de la commune.

Les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées sont consignés dans un registre tenu en mairie.

Tout dépôt d'objet funéraire ou de fleurs est interdit sur cet emplacement, et tout autour de celui-ci.

Une plaque mentionnant, nom, prénom, dates de naissance et de décès du défunt pourra être apposée sur la colonne, toute autre inscription devra être préalablement soumise au Maire. Elle devra mesurer 20 cm de long sur 7cm de large et d'épaisseur de 1,8 cm, en aluminium doré, et sera installée par les services municipaux.

Le projet du relais associatif du Puech

L'obligation de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux nous a amenés à nous interroger sur le devenir de la Grange, site qui accueille depuis bien des années le Centre de Loisirs du Monastère. En effet il s'agit là d'un vieux bâtiment, ce qui en fait d'ailleurs tout le charme, dont, au-delà des travaux de mises aux normes obligatoires, il fallait songer, dans une échéance plus ou moins proche, à l'entreprise de travaux de rénovation de grande importance, concernant principalement la toiture et l'amélioration du bilan énergétique du bâtiment. Par ailleurs, les espaces disponibles dans ce bâtiment n'étaient pas satisfaisants, en qualité et nombre de places, en salles de restauration et en salles de repos.

Après bien des échanges au sein du Conseil Municipal, avec l'aide d'un Assistant à Maître d'œuvre, la décision fût prise de demander l'étude d'une construction nouvelle, sur le Plateau du Puech, accolée au bâtiment accueillant le Relais Assistantes Maternelles et la salle des Jeunes, nécessitant tous deux également des travaux de mise aux normes. Il s'agissait désormais d'un projet qui allait bien au-delà de la construction d'un nouveau Centre de Loisirs tel que nous l'avions initialement imaginé. Nous avons maintenant la possibilité de créer, sur le plateau du Puech, un véritable espace associatif, en ajoutant à la salle Polyvalente un bâtiment qui sera en mesure d'accueillir de multiples associations.
Après s'être enquis des souhaits des différents utilisateurs potentiels, et notamment l'AGAS qui gère le Centre de Loisirs, c'est au cabinet d'architecture Arnal, Maruejouls, Cayrou que fût confiée l'étude de ce projet. Le dossier remis, fin 2016, a été longuement étudié par différentes commissions, travaux, affaires sociales, avant que le Conseil Municipal le valide et autorise M. le Maire à déposer le permis de construire. Ce permis a été délivré le 25 septembre 2017.
Afin que cette nouvelle construction ne pénalise pas trop nos finances locales il y a nécessité d'obtenir des aides financières, aussi le Conseil Municipal du 20 décembre 2017 a autorisé M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'état, la région, le département et la communauté d'agglomération dont nous espérons un soutien fort.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

Elle peut pour cela s'appuyer sur les avis de la CCID qui doit :

- avec le représentant de l'administration fiscale, dresser la liste des locaux de référence retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux des propriétés bâties
- participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- formuler des avis sur des réclamations portant sur des questions relatives à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par ailleurs, la transmission par les services fiscaux d'une liste qui recense tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts depuis la précédente session de la CCID lui permet de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale et que tous les changements ont été correctement évalués par celle-ci.

La commission communale des impôts directs comprend sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires avec leurs suppléants.

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal. Cette désignation intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux et leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

Pour toute information plus complète :
http://www.legifrance.gouv.fr

Suppression de la taxe d'habitation : impacts pour notre commune

Les députés ont voté la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2020. Au niveau national, c'est environ 80% des ménages français qui sont concernés par cette mesure. Actuellement il est prévu dans un premier temps, une baisse d'un tiers de son montant, qui sera portée à 65% en 2019 puis en totalité en 2020. Le tableau ci-dessous indique le nombre de foyers qui devrait en bénéficier sur notre commune.

Commune	Nombre de foyers TH dans la commune	Nombre actuel d'exonérés ou ayant une TH nulle	Nombre de nouveaux exonérés	Montant dégrèvement en 2020 (€)	% d'exonérés et TH nulle
Le Monastère	941	100	647	339 289	79,38

Il apparaît donc, en termes de prospective, que c'est bien 80 % des foyers de la commune qui devraient être exonérés de la taxe d'habitation en 2020. Pour mémoire, la section recettes de notre budget de fonctionnement s'élevait à 1 438 651,52 € en 2017. Il est actuellement prévu que le différentiel, loin d'être négligeable, soit intégralement compensé par l'état. Cette compensation reste vitale pour une petite commune comme la nôtre afin de pouvoir continuer à assurer les charges non assumées par l'État, liées notamment par exemple au fonctionnement de l'école ou des services communaux. Mais il faut surtout ne pas oublier que c'est, en très grande partie, sur les excédents de la section de fonctionnement que se font les investissements communaux. Pour information, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti a représenté en 2017 une somme de 455 503 €.

Les associations

Activités de l'AGAS

Vous connaissez sûrement **l'A.G.A.S**. au travers de son centre de loisirs « La Grange aux enfants », de l'Espace Jeunes appelé par les jeunes « La Salle » ou les 16 activités de loisirs présentées dans la brochure 2017/2018. Mais connaissez-vous vraiment le but de cette association ?
« promouvoir et favoriser l'organisation et la pratique d'activités éducatives et de loisirs dans les domaines culturels, artistiques et sportifs en vue de développer les liens sociaux au sein de la commune en intégrant l'ensemble des générations » (art. 2 des statuts de l'AGAS), voilà définie en quelques mots la raison d'être de l'A.G.A.S.
C'est précisément pour « développer les liens sociaux » en « intégrant toutes les générations » qu'en plus de ses activités régulières, l'A.G.A.S. propose tout au long de l'année des animations. Ainsi en 2017, après le Vide Dressing (mars), le Vide Grenier de Combelles (dernier dimanche de septembre), une nouvelle manifestation a enrichi notre programme le « Thé dansant de l'AGAS ».
Pour son premier Thé Dansant, l'AGAS a réuni, le dimanche 26 novembre 140 personnes. Les doutes sur le « glissement du sol » ont vite été levés, la salle polyvalente du Monastère abrite un « dancefloor » de qualité. Pendant près de 4 heures et demi nos guincheurs du dimanche ont enchainé valses, passo, tango et autre brise-pied aux sons mélodieux de l'orchestre de Véronique POMIES. Aux dires et remerciements des participants ce fut un très bel après-midi, chaleureux et convivial, à renouveler.
Vous savez-quoi ? C'est décidé, le thé dansant 2018 est d'ores et déjà prévu.
L'AGAS tient à remercier sincèrement les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation et bien sûr tous les participants.

L'après-midi des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale du Monastère a organisé le mercredi 13 décembre le traditionnel après-midi de Noël. Cette manifestation a réuni une centaine d'aînés de notre commune, âgés de plus de 65 ans. Elle fût animée par les enfants du centre de loisirs qui ont offert un spectacle de qualité. Ainsi, avant l'arrivée du Père Noël, nous avons vu les 3 petits cochons, les 5 chevreaux, le petit chaperon rouge et le méchant loup !!! Des chants de Noël ont ensuite été interprétés et les applaudissements de remerciement d'un public charmé furent particulièrement nourris.
L'après-midi s'est poursuivi par le goûter de Noël, servi par les membres du CCAS et quelques membres du Conseil Municipal d'Enfants. Petits et grands se sont retrouvés pour danser le brise-pied, danse Aveyronnaise intergénérationnelle incontournable.

Les membres du CCAS remercient tous les séniors qui ont répondu présents, Aude et son équipe d'animatrices pour leur implication, ainsi que tous ceux qui ont aidé à l'organisation de cet après-midi. Une composition florale a été offerte à Mme Simone Veyrac, qui quitte le CCAS, en reconnaissance pour les nombreuses années de dévouement au service de l'action sociale communale.

Salon de l'oiseau de compagnie

Le salon de l'oiseau de compagnie, qui s'est tenu à la salle polyvalente du Puech du MONASTERE, les 2 et 3 décembre 2017, a tenu toutes ses promesses.
Une quarantaine d'exposants et d'éleveurs, une grande diversité d'oiseaux, parmi les plus beaux sujets de leurs élevages ont enchanté les visiteurs.
Seules les conditions météo n'étaient pas au rendez-vous, mais cela n'a pas empêché au public venu des quatre coins de l'Aveyron mais aussi du Cantal, du Tarn et du Lot, de savourer ce rendez vous sur notre commune.
Un grand merci aux organisateurs d'avoir proposé cette belle manifestation sur notre commune.
Si vous aimez les oiseaux de compagnie, vous pouvez partager votre passion avec le Club Ornithologique du Rouergue, renseignements : Serge DURAND 06 47 64 77 99.

Pétanque

Le **But du Monastère** est devenu champion d'Aveyron des clubs en disposant de Flavin en finale et décroche ainsi la montée en ligue pour la saison 2018. Ce succès fait suite à la victoire du club en Coupe du Comité où il s'est imposé en finale devant St Beauzély.
Félicitations à tous les compétiteurs !!!
Les personnes désireuses de pratiquer cette activité sportive, en loisir ou compétitions, peuvent rejoindre le club où elles seront les bienvenues. Pour cela vous pouvez contacter son président, Alain MARTY au 06 28 40 95 23.

Les associations

Les points info seniors : un guichet unique de proximité dédié aux personnes âgées

Le Conseil départemental a mis en place un réseau de guichets uniques dédiés à la personne âgée : les Points Info Seniors. Ce sont des lieux d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement pour la personne elle-même ou son entourage, particulièrement pour faire face aux besoins liés au soutien à domicile.
C'est l'association **SéPIA** (Séniors Prévention Information Accueil) qui accueille dans ses locaux de la Maison des associations, avenue Tarayre à Rodez ce point seniors sur le Grand Rodez.
Au-delà des actions de prévention et d'animation sur le territoire, des offres d'aide et d'accompagnement pour les seniors sont multiples, (hébergement, aide à domicile, aménagement du logement, transport, loisirs mais aussi l'orientation des seniors, et leurs aidants, vers les services et professionnels compétents dans la prise en charge du vieillissement.
En situation d'urgence, ou si vous êtes démunis devant l'ampleur et la lourdeur des démarches, vous pouvez faire appel au Point info seniors. Des dépliants sont disponibles en Mairie. Pour les contacter : Association Sépia. 15 avenue Tarayre. 12000 Rodez.

Tél : 05 65 78 04 31 ou pointinfoseniors-sepia@orange.fr

L'ASAC : une association à vocation solidaire

L'**ASAC** assure l'accueil, l'information et l'accompagnement de personnes sans emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle s'appuie sur une activité support de « mise à disposition de personnel » auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations mais aussi de particuliers.

Ainsi vous pouvez faire appel à l'ASAC pour :
- L'entretien de la maison
- Les travaux ménagers
- Les prestations de petit bricolage
- La garde d'enfants à domicile (3ans et +)
- Le soutien scolaire à domicile
- La préparation de repas à domicile
- Les soins et promenades d'animaux
- Une assistance administrative à domicile
- Le jardinage
- Les courses…

L'ASAC vous apporte :
- Un suivi de la qualité du service rendu.
- Des démarches administratives simplifiées : l'ASAC est employeur et s'occupe de tout : déclaration d'embauche à l'URSSAF, contrat de travail, bulletin de salaire…
- Une facturation claire et facile : une seule facture par mois, calculée sur la base d'un tarif horaire.
- Des avantages fiscaux : l'Etat vous permet de déduire 50% des dépenses d'aides ménagères de vos impôts quelle que soit votre tranche d'imposition (crédit d'impôt pour les personnes non imposables).
- L'ASAC accepte les chèques emploi service universels prépayés.

Contact : accueil@asac12.fr Tél : 05 65 42 67 50
Adresse : 23 rue Béteille, 12000 Rodez

Rodez Agglomération

Projet de site labellisé VTT

Le Conseil de Rodez Agglomération, lors de sa séance du 8 février 2017, a approuvé la mise en place d'un site labellisé VTT Fédération Française de Cyclisme. A l'instar de la politique mise en œuvre au titre des chemins de randonnées, les 350 km proposés visent à faire la promotion du patrimoine bâti et du patrimoine naturel de notre territoire. Notre commune sera particulièrement concernée puisque 3 circuits vont être balisés autour du site de Combelles. Cette heureuse initiative va renforcer l'offre d'activités auprès d'une clientèle touristique mais aussi de tous les amateurs locaux de vélo tout terrain.

Rénovation et construction sur le site de Combelles

Révéa, gestionnaire en délégation du village vacances du domaine de Combelles, fait évoluer les structures d'hébergement vers plus de confort. A cette fin, le choix d'utiliser des matériaux écoresponsables a été fait en faisant appel au bois. En effet, en plus des 35 chalets déjà existants, et qui seront rénovés, c'est 46 nouvelles constructions de ce type qui seront installées, ainsi qu'une trentaine de lodges du même matériau. Il ne devrait demeurer qu'une dizaine de bungalows toilés qui caractérisaient jusqu'alors l'hébergement sur le domaine. La majeure partie de ces logements désormais disponibles sera destinée à la location touristique mais une petite partie sera revendue à des particuliers comme logements secondaires. Par ailleurs, en augmentant notablement la taille de son camping, et en créant une aire accueil camping-car, Révéa vise au doublement de sa capacité d'accueil pour la prochaine saison, soit 860 personnes. C'est près de 3 millions d'euros qui seront investis dans ce projet.
C'est une chance pour notre commune de disposer, à proximité, d'un site regroupant autour d'un village vacances, un centre équestre, une aire de loisirs, une école d'attelage et offrant à tous la possibilité d'accéder à d'innombrables sentiers de randonnées ou pistes de VTT.

Rodez Agglomération

Trier, c'est bon pour la planète

En recyclant, on économise les ressources naturelles, on évite le gaspillage et on limite toute sorte de pollutions. Mais qui n'a pas hésité devant sa poubelle, emballage vide à la main, sur la destination à donner à ce dernier : poubelle jaune ? Poubelle noire ?

Plutôt que de réfléchir longuement tel le Penseur de Rodin, il vous est suggéré de choisir.

Aujourd'hui, de nombreux emballages tels que bouteilles et flaconnages en plastique, aérosols et conserves en métal ou encore emballages en verre, ne finissent pas systématiquement dans le bon conteneur. Ces emballages qui échappent au tri finissent par être enfouis et sont facturés aux collectivités en moyenne plus de 110 euros la tonne alors qu'ils pourraient générer des recettes liées à la revente de ces matériaux recyclables et aux soutiens des éco-organismes.

Aussi, n'hésitons plus ! Sales ou propres, cabossés ou non, je TRIE !

Et pour les déchets organiques, adoptez une poule !!!

Une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets. Deux poules, car il est déconseillé de n'adopter qu'une poule : très sociable, la poulette aime avoir de la compagnie.

Pour les encombrants ou toxiques pensez à la déchèterie

Espaces clos et aménagés, les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets encombrants ou toxiques, ne pouvant pas être collectés par les camions lors des collectes hebdomadaires.

HORAIRES D'OUVERTURE

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

SEMAINE	L.	Ma.	Me.	J.	V.	S.
NAUJAC Luc-Primaube Tél. 06 79 91 15 70	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	OUVERT
LA MOULINE Olemps Tél. 06 74 91 98 17	FÉRMÉ	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT
LES MOUTIERS Av. de Vabre, Rodez Tél. 06 80 32 39 22	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
SEBAZAC Rte. de Villecomtal Tél. 05 65 74 46 04	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	FÉRMÉ	FÉRMÉ	OUVERT
BANOCHES Rte. d'Istournet, Le Monastère Tél. 06 79 91 15 39	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	FÉRMÉ	OUVERT	OUVERT

Lutte contre le frelon asiatique

Afin d'aider le syndicat départemental d'apiculture « L'abeille en Aveyron », à lutter contre le fléau que constitue la présence du frelon asiatique dans notre département, il est fait appel à la mobilisation du plus grand nombre. Afin de parvenir à maîtriser cette alarmante croissance, plusieurs nids ont été déclarés en 2016 et 2017 sur notre commune, il est demandé, à tous ceux qui le peuvent, de mettre en place des pièges dès les premiers beaux jours afin de capturer les reines fondatrices qui, après avoir traversé les affres de l'hiver, cherchent à se nourrir, à bâtir leur nid et à y pondre. Il est maintenant constaté qu'un piégeage continu **de mi-février à fin mai début juin**, est la meilleure arme, la moins chère, et la plus efficace. Pour cela il suffit d'une simple bouteille plastique suspendue, avec trois trous d'un centimètre à mi-hauteur, au fond de laquelle vous aurez versé un peu de vin blanc, du sirop de cassis et de la bière. Vous pourrez ainsi apporter votre concours à la lutte contre la destruction des colonies d'abeilles en piégeant, puis en signalant au syndicat apicole le nombre de vos captures.
Sur cette période, en 2017, 12345 reines fondatrices ont été prises, dont 80 sur notre commune, alors qu'elles étaient seulement 2126 à avoir été capturées en 2016. Si l'on considère que c'est 5000 à 7000 frelons par nid, c'est plusieurs millions de ces prédateurs qui ont été ainsi éliminés.

abeilledelaveyron@gmail.com ou 06 78 12 19 49

Sur vos agendas…

- **CENTRE SOCIAL**
  Samedi 3 février 2018, 18h : Conférence gratuite sur le thème des arts martiaux et Médecine Chinoise organisée par Club Sport pour tous.
  Dimanche 4 février 2018 : Stage de Tai Chi et Qi Kong organisé par la même association.
- **COMBELLES**
  Dimanche 11 mars : Course VTT organisée par l'Association Promotion Cyclisme.
  Dimanche 25 mars 2018 : Concours d'agility organisé par le Club Canin du Pays Ruthénois.
- **SALLE POLYVALENTE**
  Dimanche 11 février 2018 : Quine du Foot Monastère
  Samedi 3 et dimanche 4 mars 2018 : Trophée Inter Régional Jeunes du Badminton.
  Dimanche 11 mars 2018 : Vide dressing AGAS.
  Samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 : Etape trophée départemental jeunes badminton.
  Samedi 28 et dimanche 29 avril 2018 : Championnat régional pétanque.

Un Monastèrien à l'honneur

Après une aussi longue carrière au service de la santé des Monastèriens et des Monastèriennes, nous ne pouvions laisser partir en retraite le Docteur Rigal sans lui rendre hommage. Installé professionnellement et familialement depuis plus de 37 ans sur notre commune, d'abord côte de Rodez jusqu'en 1989, puis rue des Arcades jusqu'à son départ en retraite, il a exercé sa profession avec un dévouement sans limite et au service de tous. Après tant d'années d'exercice, un médecin généraliste devient un médecin de famille. Il a ainsi connu et soigné plusieurs générations au sein d'un même foyer et est devenu leur référent au point que même après avis de grands spécialistes, rien d'important concernant leur santé ne se faisait sans le consulter.
Chaleureux et disponible, il a su aussi accompagner durant toutes ces années bien des personnes frappées par la maladie. On sait bien combien il est important, dans ces moments-là, de trouver un professionnel à l'oreille attentive, qui sache écouter et entendre un patient qui ne vient pas chercher seulement une ordonnance mais aussi, souvent, un moment d'aide et de soutien. Soyez remercié Docteur Rigal, les Monastèriens continueront sans doute à vous appeler ainsi même longtemps après que vous ayez cessé votre activité, pour votre dévouement. Bien des patients vont vous regretter mais fort heureusement vous avez su organiser votre succession et ne doutons pas que vos remplaçantes poursuivront avec le même dévouement ce beau métier qui touche à ce que nous avons de plus précieux : la santé et la vie. Bonne retraite !!!

Enregistrement des PACS en Mairie

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes civils de solidarité (PACS) sont enregistrés en Mairie par un Officier d'Etat Civil, soit chez un notaire, et non plus par le Tribunal d'Instance. Chaque Mairie peut enregistrer uniquement les PACS de ses habitants, qui doivent obligatoirement y avoir une résidence commune.
Pour rappel, le PACS est un contrat passé entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les futurs partenaires doivent remplir certaines conditions et fournir les documents nécessaires à l'enregistrement du dossier.

La constitution du dossier de PACS
- convention : formulaire CERFA n°15726-01
- déclaration conjointe (dont une attestation sur l'honneur de domicile commun - résidence principale) : formulaire CERFA n°15725-01
- pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) délivrée par une administration publique
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois à la date du rendez-vous

Il est à noter que l'Officier d'Etat civil n'est pas habilité à vous renseigner sur la rédaction de la convention de PACS. Pour toute question précise à ce sujet, il convient de vous rapprocher d'un notaire ou d'un avocat conseil.

Envoi ou dépôt du dossier de PACS
Après avoir réuni l'intégralité des pièces énumérées vous pourrez déposer votre dossier en Mairie ou l'adresser par courrier.
Une fois la vérification du dossier faite, un rendez-vous sera fixé pour l'enregistrement du PACS auquel les deux futurs partenaires devront se présenter devant l'officier de l'état civil.

Dissolution ou modification du PACS
Les PACS enregistrés avant le 1er novembre 2017 sont transférés à l'officier d'état civil de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance qui a procédé à son enregistrement. Ce sont donc les communes sièges de ce tribunal d'instance qui sont compétentes pour toute modification ou dissolution.
Pour tout renseignement complémentaire ou cas particulier, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au ou consulter le site www.service-public.fr

Vos stylos usagés peuvent encore écrire une belle histoire...

Ne les jetez plus, l'Association **Neurofibromatoses** et **Recklinghausen** les récupère et les recycle. Ils sont alors transformés en € au profit de la recherche sur les neurofibromatoses.
Point de collecte à la Mairie du Monastère.

Impression merico 12340 Bozouls 75780 - Janvier 2018